

Image not found or type unknown



VENTE APRES BAIL A CONSTRUCTION

Par **LAURENTPATRICK2**, le **02/11/2013** à **17:58**

Bonjour

J aimerais savoir si vous pourriez me renseigner

J ai reçu en donation partage en 1982 un terrain -valeur de l'Époque 110.000E soit 700.000Francs

J ai conclu un bail a construction en 1983.

Le preneur a construit sur mon terrain un hall .430 M2

il n y a ni eau, ni électricité ni chauffage.

Mais le terrain est bien situé

Je pourrais vendre en l'état, car fin du bail a construction 30 ANS pour une somme de 420.000E l'ensemble.

J aimerais savoir si je devrais payer une plus value?
et de combien?

Merci à tous pour votre aide.